

De : suzy rousselot

Envoyé : dimanche 30 septembre 2018 18:46

À : Stéphanie LOTZ

Objet : enquête publique sur le projet de SCOT des com-com Ribeauvillé-Kaysersberg

Bonjour,

Conseillère municipale à Labaroche et citoyenne engagée pour la préservation d'une qualité de vie liée à un environnement à protéger, je souhaite m'exprimer dans le cadre de cette enquête.

Les objectifs affichés par le projet en terme de préservation des espaces naturels et des ressources du territoire en eau, biodiversité, qualité de l'air, pour modestes qu'ils soient, vont dans le bons sens. La préservation des terres agricoles, longtemps sacrifiées à la construction et à l'artificialisation qui l'accompagne, le souhait de favoriser des pratiques plus respectueuses de la terre et de la santé (notamment par le développement de l'agriculture biologique), la volonté de limiter autant que faire se peut les transports individuels en voiture, forts générateurs de GES, tout cela est encourageant.

Le conseil municipal de Labaroche a émis un avis défavorable par rapport au SCOT. Je me suis abstenue. Je ne partage pas l'avis de mes collègues concernant la nécessité de rendre à Labaroche davantage d'espaces constructibles que ce qui est prévu. D'après le SCOT, Labaroche est déjà la commune la plus urbanisée par rapport à la surface cadastrée (15%).

Or, c'est une commune de montagne, dotée de très peu d'autonomie :

l'eau potable fait l'objet d'un pompage dans la plaine, il n'y a pas de production d'énergie, pas de possibilité de maraichage vu l'altitude, et il ne reste que 2 agriculteurs qui ont bien du mal à garder des terres agricoles fortement soumises à la vente pour construction, peu de commerces de proximité aussi. De plus, il y a très peu d'emplois dans la commune, ce qui oblige les habitants à se déplacer massivement vers la plaine, provoquant un fort flux de voitures matin et soir, les transports en commun étant peu développés. Au sein même de la commune, très étalée, les déplacements entre les hameaux sont aussi effectués en voiture individuelle, en raison des distances et aussi du relief. Tout cela est fortement producteur de GES, alors que la COP 21, et d'ailleurs le SCOT visent à une diminution de ces GES.

Tous ces aspects n'ont pas été pris en compte par mes collègues. Le problème est délicat, c'est sûr. Le POS existant autorise la construction sur 332 ha, le SCOT en retire 54, soit 20% . Les propriétaires des terrains auparavant constructibles ne manqueront pas de manifester leur mécontentement, et il est difficile pour des élus d'y faire face.

Pour ma part, j'espère néanmoins que le POS pourra être adopté, et que très rapidement le PLUI qui doit suivre puisse être mis en oeuvre, pour mettre un terme à l'urbanisation sauvage en cours actuellement dans la commune destinée à prévenir la limitation à venir.

Avec mes meilleures salutations

Suzanne Rousselot